

Date de convocation :  07/05/2025	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le treize mai deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE) (4).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Thierry SABOT (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Travaux éclairage public renouvellement EP – Tranche 5.**

**DCM 20250513-10**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public : renouvellement EP – Tranche 5 à Bertholet, La Côte, Rue de Béraud, Rue de la Croix, Le Bancel, Pont de Miramand, Rue du Stade, Delà l'Eau, Rue de Bellevue.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 58 321.70 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 85 % soit :

$$58\ 321.70 * 85 \% = 49\ 573.45 \text{ €}.$$

~~Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être ajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.~~

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur Le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 49 573.45 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif ;
- D'inscrire à cette effet la somme de 49 573.45 € au Budget Primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,  
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513\_10-DE  
Reçu le 28/05/2025